

Image not found or type unknown



1asso, loi 1901, peut-elle embaucher 1membre du comité directeur?

Par **Mashka31**, le **17/07/2012 à 14:01**

Bonjour, rn
rnJe suis la présidente d'une association - loi de 1901. rn
rnNous avons décidé d'embaucher, pour 20h/semaine, rémunérée au SMIC, la Vice-présidente de notre asso. rn
rnDoit-elle démissionner de la vice-présidence qu'elle assume à titre bénévole et gratuit? rn
rnJ'ai entendu dire qu'un membre du comité directeur d'une asso pouvait, dans certains cas, être tout de même salarié au sein de l'asso. rn
rnEst-ce exact? Si oui, sous quelles conditions? rn
rnMerci pour votre réponse. rn
rnCordialement à vous...